



Advicenne nomme Philippe BOUCHERON Président de son Conseil d'administration

Paris, France, le 21 avril 2022, à 18h00 (CET) – Advicenne (Euronext Growth Paris ALDVI -FR0013296746), société pharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de traitements innovants pour les personnes souffrant de maladies rénales rares, annonce aujourd'hui la nomination de Philippe BOUCHERON comme Président du Conseil d'administration d'Advicenne à l'issue de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra le 9 juin 2022. Cette nomination fait suite à la décision de David Horn SOLOMON de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat d'administrateur lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, entraînant par conséquent, la cessation de ses fonctions de Président du Conseil d'administration à compter de cette même date.

Philippe BOUCHERON a près de trente ans d'expérience dans les investissements en sciences de la vie. Il occupe depuis 2013 le poste de Directeur Adjoint des Investissements en Sciences de la Vie à Bpifrance et siège au Comité d'Investissement Innovation de cette dernière. Auparavant, Philippe a co-fondé en 2000 les fonds Bioam dédiés aux investissements de démarrage dans les sciences de la vie, qui, au fil de fusions successives ont conduit à la création de Bpifrance. Philippe siège au conseil d'administration d'Advicenne depuis 2011. Il siège également aux Conseils d'administration d'Ademtech, de GamaMabs, NH Theraguix, Limflow et CorWave.

Philippe BOUCHERON rend hommage au travail accompli par David Horn Solomon : « *Au nom de l'ensemble des membres du Conseil d'administration, nous tenons à remercier David pour le travail accompli au cours de son mandat. Ces trois années ont permis à Advicenne de devenir une société commerciale grâce à l'enregistrement de Sibnaya en Europe et de la positionner sur sa trajectoire de croissance avec la mise en place de l'équipe de direction qui fera le succès de demain.* ».

David Horn Solomon demeure administrateur et Président du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires le 9 juin 2022.



A PROPOS D'ADVICENNE

Advicenne (Euronext Growth Paris ALDVI -FR0013296746) est une entreprise pharmaceutique créée en 2007, spécialisée dans le développement de traitements innovants en néphrologie. Son médicament principal, SibnayaTM (ADV7103) a reçu une autorisation de mise sur le marché en Europe et au Royaume-Uni dans le traitement de l'acidose tubulaire rénale distale (ATRd). ADV7103 est actuellement en phase avancée de développement clinique aux Etats-Unis et au Canada dans l'ATRd et dans la cystinurie en Europe et aux Etats-Unis. Basée à Paris, Advicenne, cotée sur le marché Euronext depuis 2017, est cotée depuis le 30 mars 2022 sur le marché Euronext Growth à Paris à la suite de son transfert de cotation. **Pour plus d'informations :** <https://advicenne.com/>

CONTACTS

Advicenne

Didier Laurens, CEO
+33 (0) 1 87 44 40 17
Email: investors@advicenne.com

Ulysses Communication

Media relations
Bruno Arabian
+33 (0)6 87 88 47 26
Email: advicenne@ulyse-communication.com

Consilium Strategic Communications

Mary-Jane Elliott, Ashley Tapp, Davide Salvi
+44 (0)20 3709 5700
Email: advicenne@consilium-comms.com

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction d'Advicenne estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Advicenne qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la mise sur le marché et à la commercialisation des médicaments développés par Advicenne ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Advicenne auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement universel d'Advicenne déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6 décembre 2021 sous le numéro D.21-0962. Advicenne ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.